

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**
représentée par sa présidente, Madame Marie-Claude FEYDEAU
désignée ci-dessous par la fédération,

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 752 684 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

mf

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **33 314 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **72 500 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **825 184 €**.

ARTICLE 4 :

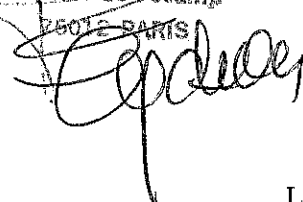

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 31/av 2015

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PARACHUTISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PARACHUTISME
62, Rue de Picamp
75012 PARIS

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

29 AVR. 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 309 296

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux réservés par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires										
Nombre de licences	15900	15000	15000	15000	13000	14000	14000	15000	15000	15000
Nombre d'ATP	36550	37116	37116	34000	35000	36000	36000	37000	37000	37000
Nombre total de licences et d'ATP	52450	52032	52032	52000	48000	50000	50000	52000	52000	52000
Nombre et taux de licences féminines	2144 (13,48%)	1957 (12,28%)	1957 (12,28%)	16000 (65,89%)	2000 (15,35%)	2100 (14,5%)	2100 (14,5%)	2200 (14,87%)	2200 (14,87%)	2200 (14,87%)
Nombre et taux de licences de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	9181 (57,61%)	8000 (44,44%)	20	25	25	30	30	30
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	10	11	11	15						
Promouvoir le rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière	42,07	0	0	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHN	39,29%	42,62%	42,62%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	60%	9,09%	9,09%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	1	1							
Lettres de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (28,57%)	12 (85,71%)	12 (85,71%)	100%						

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	14	14	10	14	14	14	14	14	14	14
Favoriser l'accès et le développement de nouvelles pratiques du parachutisme	0	1000	15365	1000	2000	3000	3000	4000	4000	4000
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFP	22/20	22/21	22/20	22/21	22/21	22/22	22/22	22/22	22/22	22/22
Mettre en place une politique d'accession de la France dans les instances internationales	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
"Projet PERFORMANCE des équipes de France senior (féminine/masculine)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Projet RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'équipe avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium	Podium
Mettre en place le nouveau PES 2014-2017 de la FFP	35/12/17	34/09/24	33/10/20	34/09/24	35/12/20	35/12/20	35/12/20	35/12/20	35/12/20	35/12/20
Accompagnement l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	10	10/16 + 13 CAE	10/16 + 13 CAE	12	13	13	13	13	13	13
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	32	27/19/0	27/19/0	39/5	40/5/5	40/5/5	40/5/5	40/5/5	40/5/5	40/5/5
Formation de cadres et bénévoles	10900/334	1997/157/39/0	1997/157/39/0	15900/0	15955/50	15955/50	15955/50	15955/50	15955/50	15955/50
Développer une politique de féminisation	15/88	18/76	18/76	20/45	23/50	26/55	26/55	30/60	30/60	30/60

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFP	154 100 €	40 500 €	40 500 €	113 600 €
Action 1	148 100 €	40 500 €	40 500 €	107 600 €
Structuration fédérale	130 600 €	25 500 €	25 500 €	105 100 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	17 500 €	15 000 €	15 000 €	2 500 €
Action 3	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Favoriser l'accès et le développement de nouvelles pratiques du parachutisme	144 500 €	21 500 €	21 500 €	123 000 €
Action 1	144 500 €	21 500 €	21 500 €	123 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	61 000 €	14 000 €	14 000 €	47 000 €
Structuration fédérale	68 500 €	0 €	0 €	68 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Action 1	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Programmes d'échanges internationaux	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
"Projet PERFORMANCE des équipes de France senior (féminine/masculine)"	668 200 €	545 200 €	535 870 €	132 330 €
Action 2	636 200 €	515 200 €	509 000 €	127 200 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	636 200 €	515 200 €	509 000 €	127 200 €
Action 3	32 000 €	30 000 €	26 870 €	5 130 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	14 000 €	14 000 €	13 870 €	130 €
Accompagnement sanitaire préventif	18 000 €	16 000 €	13 000 €	5 000 €
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Action 2	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Mettre en place le nouveau PES 2014-2017 de la FFP	116 814 €	106 814 €	106 814 €	10 000 €
Action 2	116 814 €	106 814 €	106 814 €	10 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	33 314 €	33 314 €	33 314 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	83 500 €	73 500 €	73 500 €	10 000 €
Accompagnement l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Action 2	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 4	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Professionnalisation de l'activité	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Formation de cadres et bénévoles	98 000 €	13 000 €	13 000 €	85 000 €
Action 4	98 000 €	13 000 €	13 000 €	85 000 €
Formations fédérales	98 000 €	13 000 €	13 000 €	85 000 €
TOTAL	1 304 114 €	839 514 €	825 184 €	478 930 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

72 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

752 684 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

33 314 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

719 370 €

MDF

MINISTRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 33 314 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
POULET Jean-Michel	DTN	X		7 729 €	
DAVID Jérôme	EN	X		4 726 €	
MAHUT Franck	EN	X		4 726 €	
COTIGNY Franck	CMN		X	945 €	
DEVAURAZ-CABANON Yve	CMN		X	945 €	
LUBBE Christian	CMN		X	945 €	
PRUNIER Jean-François	CMN		X	945 €	
RAMI Frédéric	CMN		X	945 €	
ROLLETT Jérémie	CMN		X	945 €	
SCHORNO Philippe	CMN		X	945 €	
TOTAL				23 796 €	
+ charges correspondantes				9 518 €	
Total de la subvention				33 314 €	

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Gulchet	N° compte	Clé	Devise
10278	06039	00080156341	69	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8060	3900	0801	5634	169

Domiciliation

CCM PARIS MONTMARTRE GB
47 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

CCM PARIS MONTMARTRE GB

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE
DE PARACHUTISME
62 RUE DE FECAMP
75012 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ